

PRESCRIPTION | Suivi éducatif

Le patient a droit à maximum 4 prestations par année civile.

Conditions: le patient

- bénéficie d'un « Suivi d'un patient avec un diabète de type 2 / pré trajet » (102852)
- est âgé de 15 à 69 ans ET présente un risque cardiovasculaire (IMC > 30 et/ou hypertension artérielle)

Dispensateur	Prestations individuelles (≥ 30 min)	Prestations collectives (≤ 10 personnes et ≥ 120 min)	Nombre de séances
□ Educateur en diabétologie Information sur la maladie et le mode de vie	☐ Au cabinet de l'éducateur☐ Au cabinet du MG	☐ Au cabinet de l'éducateur☐ Au cabinet du MG	
□ Diététicien Education diététique	☐ Au cabinet du diététicien☐ Au cabinet du MG	☐ Au cabinet du diététicien☐ Au cabinet du MG	
☐ Pharmacien Incitation à l'observance thérapeutique	□ Dans l'officine (local séparé)□ Au cabinet du MG	□ Dans l'officine (local séparé)□ Au cabinet du MG	
□ Infirmier Visite de suivi/soutien à l'autogestion	☐ Au domicile du patient	/	
☐ Kinésithérapeute Incitation à l'activité physique	/	 □ Dans un lieu adapté (sauf une salle de fitness) 	
		TOTAL (max. 4)	***********



Le médecin généraliste rédige une prescription par discipline concernée et par type de séance (individuelle ou en groupe).

